

Envoyé en préfecture le 19/01/2024

Reçu en préfecture le 19/01/2024

Publié le 22/01/2024

ID : 074-217400704-20240109-D2024_08-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 03

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	21
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 janvier 2024

**OBJET : TARFIS SALLE
L'OTREMENT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
FICHARD B. ARNOUX. R. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. CHEVRON F. DIANA C.
RACINE FREIXENET M. CORNU C.
MATTERA A.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
MORIAUD P. » DENERVAUD M. « pouvoir
à de PROYART A. » BILLARD G.
QUERNEC GARIN C. « pouvoir à
MATTERA A. » GEROUDET A. « pouvoir à
FICHARD B. » CHAMPEAU S.
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
C. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Sur proposition de Madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que les tarifs de la salle « l'Otrement » seront appliqués à 50 % pour le personnel communal à compter du 1^{er} février 2024.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Pascale MORIAUD

